



Mémoire sur le Projet portant
sur l'exploitation d'une cellule
d'enfouissement de sols
contaminés à Mascouche

Soumis au Bureau d'Audiences
Publiques sur l'Environnement

Décembre 2009

Table des Matières

Présentation de l'organisme « RÉSEAU environnement »	1
1 Le contexte.....	2
2 Nos préoccupations	2
3 Conclusion et recommandations.....	3

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME « RÉSEAU ENVIRONNEMENT »



RÉSEAU environnement est le plus important regroupement de professionnels de l'environnement au Québec. Sa mission est de regrouper des spécialistes de l'environnement, des gens d'affaires, des municipalités et des industries du Québec, afin d'assurer, dans une perspective de développement durable, l'avancement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des activités en environnement en favorisant et en encourageant :

- les échanges techniques et commerciaux;
- la diffusion des connaissances techniques;
- le suivi de la réglementation;
- la représentation auprès des décideurs;
- l'assistance auprès des marchés interne et externe.

L'organisme s'appuie sur l'adhésion de plus de 2000 membres, dont 400 entreprises, 200 municipalités et plus de 1400 professionnels œuvrant dans quatre principaux champs d'activités, soit l'eau potable et les eaux usées, les sols et les eaux souterraines, l'air et les changements climatiques ainsi que les matières résiduelles.

La particularité et la force de RÉSEAU environnement résident dans le regroupement de membres qui proviennent autant du secteur privé que public. Ces membres, réunis au sein de comités de travail, échangent sur leurs problématiques respectives et établissent des consensus, notamment sur les modifications législatives et réglementaires mises de l'avant par le gouvernement en matière d'environnement.

De plus, pour assurer une forte présence régionale au sein de l'Association, des présidents de région, appuyés de nombreux bénévoles, assument le rôle de courroie de transmission entre les besoins et les aspirations des professionnels de l'environnement en région et les priorités de l'Association. Ainsi, chacun des huit territoires suivants devient un lieu de débats sur les enjeux prioritaires : Abitibi / Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine, Capitale-Nationale / Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Mauricie / Centre-du-Québec, Saguenay / Lac Saint-Jean et Montréal.

1 LE CONTEXTE

Pour RÉSEAU environnement, le projet portant sur la modification de l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés dans la plage A-C en cellule d'enfouissement de sols contaminés au-delà du critère C à Mascouche, est le reflet de la problématique québécoise du traitement des sols « traitable » par rapport à l'enfouissement de ces sols contaminés et une occasion pour le gouvernement de réaffirmer le principe qu'il a toujours défendu soit la valorisation des sols contaminés par des technologies de pointe.

En effet, depuis la séance d'information du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* du 7 avril 2009 sur le projet d'Ecolosol, des représentants de RÉSEAU environnement ont rencontré, en juillet dernier, le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)*, afin d'élargir le débat au niveau des problématiques de l'industrie du traitement des sols et au niveau de l'augmentation des capacités d'enfouissement déjà existantes et futures. Est-il nécessaire de mentionner que l'industrie du traitement de sols représente plus de 100 millions de dollars par année au Québec? D'ailleurs, c'est dans ce sens que RÉSEAU environnement, faute d'une consultation publique générique à ce sujet, souhaite prendre position dans le contexte de la présente consultation publique.

2 NOS PRÉOCCUPATIONS

Nous croyons important de rappeler un des quatre principes fondamentaux de la *Politique de protection des sols et de la réhabilitation des terrains contaminés* qui est celui de la réhabilitation-valorisation. Ce principe souligne le devoir de la génération actuelle de réparer les dommages résultant des erreurs du passé. L'importance de ce principe a d'ailleurs été soulevé à maintes reprises lors des audiences du 9 et 10 novembre 2009.

Pour RÉSEAU environnement, le principe de traitement-valorisation est l'essence de la réparation des sols contaminés et est au cœur de tout processus de réhabilitation. Le gouvernement s'étant engagé à inscrire ses actions dans une perspective de développement durable, il se doit de démontrer le maintien de ses promesses au niveau de l'industrie du traitement des sols.

La mise en vigueur en 2001 du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (c. Q-2, r.6.01) qui impose des limites de concentrations des contaminants au-delà desquelles il est interdit d'enfouir des sols a encouragé l'industrie du traitement à se développer. En effet, le bilan de gestion des sols contaminés de 2005 du *MDDEP* indique que de 2002 à 2004, le pourcentage de sols traités a atteint 78 %, alors qu'il était de 44 % avant 2001. Le Québec compte actuellement 29 centres commerciaux de traitement des sols contaminés excavés, incluant le site de Mascouche de la compagnie Ecolosol. Les compagnies qui exploitent ces centres ont développé, depuis les vingt dernières années, des technologies de traitement d'avant-garde qui ont été éprouvées au fil du temps et cette expertise place le Québec parmi les leaders mondiaux dans le domaine. Les procédés de traitement sont variés, ils sont disponibles dans presque toutes les régions administratives du Québec, ils sont efficaces dans la plupart des cas de contamination et ils permettent la réutilisation des sols

à d'autres fins, comme, par exemple, à titre de matériau de recouvrement dans un lieu d'enfouissement ou de remblai sur des terrains commerciaux ou industriels.

L'augmentation de la capacité d'enfouissement de sols contaminés met en danger cet élan de développement technologique et crée peu d'incitatifs pour le développement de technologies de traitement. RÉSEAU environnement croit que l'enfouissement des sols va à l'encontre de l'esprit de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et déroge des principes du développement durable dans lequel le gouvernement s'est engagé.

Il est également important de souligner le fait que deux compagnies du Québec sont impliquées activement dans la recherche au niveau du traitement des sols contaminés aux métaux, soit *ECN* et *Northex*, et on peut s'attendre à ce que des solutions de traitement d'une telle contamination puissent être disponibles à l'échelle commerciale d'ici peu. Ce qui viendra encore réduire les besoins en enfouissement, puisqu'une importante part des besoins en enfouissement proviennent du fait qu'aucun centre n'a actuellement la capacité de traiter ce type de contaminant (tous les sols contaminés en métaux lourds sont enfouis, et ce peu importe le niveau de contamination présent).

3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Devant cet état de fait, RÉSEAU environnement croit qu'il serait important que le gouvernement adopte une position claire, afin de donner un signal fort sur son intention de continuer dans la voie de recherche de solutions définitives et durables à la problématique de gestion des sols contaminés au Québec, où le traitement et la valorisation seront les principales voies privilégiées.

Également, l'Association souhaite que le gouvernement continue de mettre en place des mesures permettant de soutenir le développement de nouvelles technologies de traitement des sols contaminés. Cela pourrait notamment se faire sous forme de crédits d'impôts accordés aux entreprises qui investissent dans le développement de technologies visant le traitement des sols contaminés. De telles initiatives permettraient de rendre l'enfouissement moins attractif, influençant ainsi à la baisse le nombre de projets de décontamination utilisant ce type de disposition. Ceci aura pour effet de poursuivre la tendance à la baisse de l'enfouissement au Québec, soit la tangente qu'a pris le marché depuis la mise en place du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*, tel que présenté par monsieur Luc Bonneau du *MDDEP* lors de l'audience du 9 novembre 2009. De cette façon, les centres commerciaux de traitement de sols contaminés n'auraient plus intérêt à envisager l'enfouissement comme alternative, et des compagnies telles qu'Ecolosol pourraient concentrer leurs efforts sur le développement et la recherche des procédés et infrastructures optimales de traitement.

Nous concluons donc que ce type de projet est un recul par rapport à tout principe de développement durable, d'autant qu'il a été démontré durant les audiences du 9 et 10 novembre 2009 que ladite capacité est suffisante au Québec afin de disposer, entre autres, les sols dont les contaminants ne peuvent pas encore être traités à grande échelle.

RÉSEAU environnement recommande donc au gouvernement d'éviter d'augmenter la capacité d'enfouissement au Québec, laquelle est actuellement suffisante pour les besoins de l'industrie (puisque l'enfouissement demeure un « mal nécessaire », tel qu'indiqué par monsieur Luc Bonneau du *MDDEP* lors de l'audience du 9 novembre 2009), et de miser plutôt sur les technologies de traitement qui sont actuellement en place et économiquement viables pour les promoteurs, et à un prix acceptable pour le consommateur. Nous sommes d'avis qu'il faut également encourager la recherche au niveau du traitement, afin d'en venir, dans un avenir rapproché, à éliminer l'enfouissement des sols au Québec. Ceci ne pourra toutefois devenir possible que si le *MDDEP*, au niveau de sa réglementation et des autorisations qu'il délivre, encourage les projets de traitement et de valorisation des sols, et que des échanges réguliers soient encouragés avec l'industrie afin de s'assurer que le secteur public et le secteur privé demeurent sur la même longueur d'onde.